



Maison de l'Europe de Paris



■ Finance verte, l'économie au service de la transition énergétique et du climat ?

La finance au service de l'environnement, c'est possible ? C'est en tout cas un concept qui se développe aujourd'hui et fait de plus en plus parler de lui à l'échelle européenne.

La finance verte définit les actions et opérations financières qui favorisent la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique d'une part et la prise en compte des risques climatiques par le secteur financier d'autre part. Peu connu, mais connaissant un développement important, ce concept comprend notamment les obligations vertes c'est-à-dire des emprunts obligataires destinés à financer des projets à vocation écologique. Développées à l'origine par les acteurs institutionnels de la finance, notamment la Banque Européenne d'Investissement (BEI), les obligations vertes ont depuis été investies de manière croissante par les acteurs privés, financiers ou non.

Des objectifs environnementaux loin d'être atteints

Deux degrés, c'est la limite de la hausse des températures qui a été fixée par l'accord de Paris à la fin de l'année 2015. Pour remplir cet objectif, la commission internationale NCE (New Climate Economy) a évalué le financement nécessaire à 90 000 milliards de dollars d'ici 2030. Ce financement doit permettre de financer les infrastructures dites durables et devant remplacer celles reposant sur les combustibles fossiles. Selon l'organisation CPI (Climate Policy Initiative) cet objectif est loin d'être atteint pour le moment. En effet, les flux économiques à destination de cette finance verte sont estimés par cette organisation à 372 milliards d'euros en 2015 et ont connu un recul à 326 milliards d'euros en 2016.

146 640 tonnes de CO2 en moins en 2017

L'importance de cette finance verte est toutefois amenée à se développer dans les années à venir. En effet dès 2015, la BEI a pris des engagements en faveur de la transition énergétique. Le 8 mars 2018 a été signée la création du fonds « Predirec EnR 2030 ». Celui-ci a pour vocation de financer à hauteur de 200 millions d'euros des prêts pour les développeurs industriels et opérateurs d'énergie en Europe. En échange de ces prêts, ces acteurs doivent travailler en vue du développement et de la production d'énergie renouvelable. Dès la fin de l'année 2017, l'ensemble des actions financées par

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.
29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85
www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu
f Maison de l'Europe de Paris @MdEuropeParis





Maison de l'Europe de Paris

ce fonds permettait d'économiser 146 640 tonnes de CO₂. Le label TEEC (Transition Energétique et Ecologique pour le Climat) à vue le jour afin de mettre en valeur les résultats de cette politique.

Des acteurs, tant publics que privés, se sont déjà emparés de ce concept à la mode. La GGBP (Global Green Bond Parthnership) est un partenariat qui comporte des institutions internationales telles que le GBM (Groupe de la Banque Mondiale) et la BEI ainsi que d'autres acteurs publics et privés. Elle a pour but d'être une figure de proue du développement durable ainsi que de la transition énergétique. C'est pourquoi le GBM et la BEI ont créé les premières obligations vertes. L'objectif de la GGBP est de fournir, en amont, un encadrement pour les nouveaux outils de la finance verte, afin de préparer la mise en place à grande échelle des obligations vertes, du public ou du privé.

Les entreprises ont déjà saisi les opportunités, à l'instar d'Amundi, premier européen dans l'industrie de la gestion d'actifs, qui souhaite devenir un leader dans ce nouveau domaine. Cet établissement s'attend à être le plus important fonds obligatoire vert au monde en investissant le marché des obligations vertes dans les pays émergents. Cette cible permettrait de toucher un marché qui à lui seul comporte plus de la moitié de la production en devenir du capital mondial, ainsi qu'une population qui représente environ 2/3 de l'humanité.

Enedis, quant à elle, veut répondre aux enjeux de la transition énergétique promulgués par la France, qui doit atteindre une part des énergies renouvelables estimée à 40% d'ici 2030 pour la production d'électricité. Elle investit dans les parcs éoliens, les installations solaires photovoltaïques, ainsi que sur la filière bioénergie.

Le 9 août 2018, SaarLB, banque régionale franco-allemande, et BpiFrance Financement ont confirmé un prêt de 6,4 million d'euros, qui complète un financement obtenu de 3 millions d'euro en début d'année, pour la production d'électricité verte par la Française de l'Energie, PME Lorraine. Le projet est de convertir quatre anciennes mines de la région des Hauts-de-France en sites de production d'électricité verte et en faire les premiers en France. « Notre objectif est d'augmenter significativement nos revenus et notre contribution à l'effort de la réduction de l'empreinte carbone de la Région, mis en place dans le cadre de la Troisième Révolution Industrielle », a déclaré Julien Moulin, président de la PME.

Pour en découvrir davantage sur le sujet, nous vous proposons d'assister à notre conférence en présence de **Michel DERDEVET**, secrétaire général d'Enedis, **Sylvie GOULARD**, sous-gouverneure de la Banque de France et **Daniel KOEBNICK**, responsable pour le financement des projets à la SaarLB, banque régional franco-allemande.

Le débat sera modéré par **Benoît MONANGE**, directeur de la Fondation de l'Ecologie Politique.

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.

29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85

www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu

📍 Maison de l'Europe de Paris 📞 @MdEuropeParis



Maison de l'Europe de Paris

> Rendez-vous le jeudi 22 novembre de 18h30 à 20h à la Maison de l'Europe de Paris, 29 avenue de Villiers, 75017 Paris. Plus de détails en cliquant ICI.

(Centre d'Information Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris)

Article rédigé par la Maison de l'Europe de Paris et publié par France Soir le 20/11/2018

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.

29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85

www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu

 Maison de l'Europe de Paris  @MdEuropeParis

